

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

L'An deux mille dix-huit

Le Douze Avril, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 04.04.2018

PRESENTS : GROLLEAU D., FAUCHER M., MAROUSSIE G., BOURNEL P., ROBIN A., BOBINEAU P., ARCHAMBAUD M., CHARLÉ L., MASSIOT J.

Arrivée de Monsieur CHARLE Laurent à 20 h 55.

ABSENTE : Mme SEGUI Hélène (excusée)

Secrétaire de séance : Mme FAUCHER Marie

Pouvoir de Mme SEGUI Hélène à Mr BOURNEL Paul

OBJET :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 21 Mars 2018
- Vote des 3 Taxes 2018
- Vote des budgets primitifs 2018 :
 - o Budget communal
 - o Budgets annexes du Lotissement de La Passerelle, Multi Services, Caisse des Ecoles
- Subventions aux associations 2018
- Adhésions et cotisations 2018
- Programme Eco-Pass 2018
- Renouvellement contrat CAE
- Reversement à la commune de Puyravault de la somme de 1500.00 euros (broyeur)
- ouverture d'une sixième classe, préparation de la rentrée 2019
- Questions diverses

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de :

- supprimer la délibération du renouvellement des contrats CAE
- rajouter les travaux de la boulangerie

Précédent compte rendu approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal,

- décide de voter les taux des taxes locales directes pour 2018, sans augmentation :

Libellés	Bases notifiées	Taux 2017	Taux 2018	Produits obtenus
Taxe d'habitation	704 900.00	19.99	19.99	140 910.00
Taxe foncière (bâti)	434 800.00	19.75	19.75	85 873.00
Taxe foncière non bâti	214 000.00	52.64	52.64	112 650.00
Produit fiscal attendu	1 343 700.00			339 433.00

Vote des conseillers à mains levées : 10 Voix pour (Mr CHARLÉ Laurent absent).

- Approuve et vote à l'unanimité des membres présents :

1) Le budget primitif 2018 de la commune :

Fonctionnement :

Dépenses :

1 316 434 .97

Recettes :

1 316 434.97

Investissement :

Dépenses :

1 084 205.52

Recettes :

1 084 205.52

2) Le Budget Annexe, Lotissement de Passerelle :

Fonctionnement :

Dépenses :

1 231 375.15 €

Recettes :

1 231 375.15 €

Investissement :

Dépenses :

1 176 314.11 €

Recettes :

1 176 314.11

3) Le Budget Annexe, Commerce Multi-services :

Fonctionnement :

Dépenses :

4 166.00 €

Recettes :

4 166.00 €

Investissement :

Dépenses :

Investissement :

416.00 €

Recettes :

416.00 €

- Décide d'accorder 4 Eco Pass aux personnes devenant propriétaire d'un parcelle dans le Lotissement de la Passerelle
- Autorise Monsieur Le Maire à vendre le lot n°2 dans le lotissement de La Passerelle
- accepte de fixer le prix de vente du lot n° 4 à 40 € TTC le m2
- décide de verser à la Commune de Puyravault la somme de 1 500.00 € pour le dédommagement du broyeur détruit en septembre 2017
- informe le Conseil Municipal de l'ouverture d'une sixième classe, à l'Ecole Publique de Ste Radegonde-des-Noyers
- Accepte les travaux qui vont être faits à la boulangerie par la SARL RAPHEL
- Questions diverses

Levée de séance à 22 h 30.